

25 mai 2008

Courrier Laval, Stéphane Saint-Amour

L'organisme Sauvons nos trois grandes îles de la rivière des Mille Îles se fera entendre (à la Commission de l'aménagement du territoire)

Un organisme environnemental nouvellement créé se fera entendre à la Commission de l'aménagement du territoire, le mois prochain, afin de s'objecter au projet de loi d'intérêt privé que Ville Laval souhaite voir entériner par les parlementaires, à Québec.

Rappelons qu'il y a une dizaine de jours, l'administration Vaillancourt déposait un bill privé visant notamment à faire confirmer la validité d'un règlement qui fait l'objet d'une contestation auprès du ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR).

L'organisme Sauvons nos trois grandes îles de la rivière des Mille Îles entend profiter des audiences publiques pour rappeler aux commissaires que le règlement visé est actuellement sous enquête au bureau de la ministre Nathalie Normandeau. «Une première plainte avait été déposée le 3 décembre 2007, suivie d'une demande d'enquête publique le 5 février dernier et nous sommes toujours dans l'attente d'une décision», indique au Courrier Laval Huguette Larochelle, administratrice du nouvel organisme qui, à la demande des requérants, a accepté de reprendre le flambeau.

131 zones touchées

Au cœur du litige, la procédure démocratique entourant l'adoption d'un nouveau zonage, qui aurait été travestie au tournant de l'année 2000. Cette procédure «cause des préjudices graves aux citoyens en les privant de leur droit d'approbation référendaire», peut-on lire dans le mémoire que l'organisme s'apprête à déposer.

«L'Assemblée nationale ne devrait pas confirmer la validité d'un règlement au moment même où une enquête du Ministère questionne justement sa validité», fait-on également valoir. «Tout ce que nous demandons, c'est de ne pas court-circuiter l'examen en cours», ajoute Mme Larochelle, qui sera accompagnée à la commission parlementaire par la présidente de l'organisme, Ginette Grenier.

Pendant ce temps, l'étude de la plainte continue à cheminer. «Le dossier avance et une décision semble imminente», a indiqué, jeudi, le responsable des relations avec les médias au MAMR.

Parmi les 131 zones ciblées par le règlement contesté figurent les trois grandes îles de la rivière des Mille Îles. Jugées «particulièrement exceptionnelles au plan social, écologique et environnemental», les îles Saint-Joseph, aux Vaches et Saint-Pierre sont aujourd'hui livrées au développement domiciliaire.

L'île Saint-Joseph appartient au développeur Luigi Liberatore, qui projette d'ailleurs y construire 75 maisons unifamiliales, alors que les deux autres îles en amont de l'archipel de Terrebonne sont la propriété du puissant promoteur immobilier, Alex Kotler.

L'organisme de défense rêve que l'on préserve ces îles pour en faire un grand parc régional qui donnerait accès à dix kilomètres de rives.

<http://www.courrierlaval.com/article-219395-Lorganisme-Sauvons-nos-trois-grandes-iles-de-la-riviere-des-Mille-Iles-se-fera-entendre.html>